

Venelles, le 20 Janvier 2025

Charte de participation
« Le Marché des commerçants à Venelles - 2ème édition »
Le 17 et 18 Mai 2025 au Parc des Sports Maurice Daugé

Charte de Participation au Marché des Commerçants

Préambule

Le Marché des Commerçants est un événement unique se déroulant sur deux jours, destiné à promouvoir les activités et savoir-faire de chaque participant. Cette charte a pour objectif de garantir le bon déroulement de l'événement et d'offrir au public une expérience enrichissante et conviviale. En signant cette charte, chaque participant s'engage à respecter les règles et valeurs qui y sont définies.

1. Engagement des Participants

1.1 Proposition d'une animation

Nous incitions chaque participant à proposer une petite animation sur son stand, quelle qu'elle soit (démonstration, atelier, jeu, dégustation, explication de fabrication, etc.), afin de dynamiser le marché et d'attirer les visiteurs à leurs stands.

1.2 Accueil chaleureux

Le sourire, la bonne humeur et l'envie de partager son activité sont essentiels pour créer un environnement accueillant et convivial.

1.3 Promotion de son activité

L'objectif principal de cet événement est de faire découvrir son activité au plus grand nombre. Les participants s'engagent à mettre en valeur leur stand et à présenter leurs produits ou services de manière claire et attractive.

2. Règles d'Organisation

2.1 Respect des horaires

La ponctualité est de rigueur. Les participants s'engagent à être présents sur leur stand aux horaires définis par l'organisation, sans interruption injustifiée.

2.2 Montage et rangement des stands

Chaque participant est responsable de l'installation et du rangement de son stand. Celui-ci devra être restitué dans l'état où il lui a été proposé, propre et sans dégradation.

3. Logistique

3.1 Besoins techniques

Les participants devront préciser dès l'inscription leurs besoins en électricité (rallonges, puissance électrique, multiprises, etc.). Toute demande supplémentaire non signalée à l'avance ne pourra être garantie par l'organisation.

4. Objectifs de l'événement

4.1 Attirer et intéresser le public

L'événement vise à susciter l'intérêt du public présent et à faire connaître les activités des participants. Tous les efforts doivent être tournés vers cet objectif.

5. Tarifs des Stands

5.1 Tarif pour les deux jours

- **Adhérent** : 120€ HT
- **Venellois non adhérent** : 210€ ht
- **Non Venellois** : 250€ HT
- **Food trucks et cavistes (adhérents)** : 250€ HT
- **Food trucks et cavistes (non Venellois)** : 360€ HT

L'association prend à sa charge la redevance pour utilisation du domaine public d'un montant de 22€ par stand.

6. Respect de la charte

En signant cette charte, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles et s'engage à les respecter durant toute la durée de l'événement.

Nom du participant :

Activité :

Signature :

Date :